

Charte du Prix Alizé 2025-2026

Cette charte a pour objet de définir les engagements des parties concernées par l'organisation du Prix Alizé, prix littéraire des collégiens en pays viennois.

Article 1 : organisateurs

Le prix littéraire Alizé est une initiative organisée par des professeur.es-documentalistes des collèges du bassin viennois et des bibliothécaires des bibliothèques de la ville de Vienne. L'organisation du prix repose sur l'engagement volontaire des différents organisateurs.

Article 2 : objet

L'objet de ce prix est de proposer aux collégiens, la lecture d'une sélection d'ouvrages de fiction, de décerner un prix littéraire à l'un des titres à partir du seul vote des jeunes, de favoriser les rencontres des auteurs de la sélection avec les élèves des établissements scolaires participants.

Article 3 : participants

Le Prix Alizé a vocation à toucher chaque année l'ensemble des collèges du bassin viennois : Collège Georges Brassens, Collège de l'Isle, Collège Ponsard, Collège Robin, Collège Saint Charles. Afin de respecter cette diversité et de rester dans une logistique raisonnable, le nombre de classes participant est limité à deux par niveau et par établissement.

Article 4 : objectifs

Les objectifs du Prix Alizé sont :

- donner aux jeunes l'envie de lire
- développer leur esprit critique à travers la lecture d'ouvrages aux thèmes engagés
- offrir des sélections de qualité adaptées aux élèves
- faire découvrir un lieu culturel de proximité, la bibliothèque
- proposer aux établissements scolaires un projet dans le domaine de la lecture en partenariat avec les bibliothèques
- impliquer dans un projet commun adultes et jeunes

- favoriser la connaissance de la littérature contemporaine
- favoriser les rencontres entre collégiens de différents établissements scolaires
- sensibiliser les jeunes à la création littéraire et artistique
- faire vivre un projet construit ensemble et le faire évoluer pour le pérenniser

Article 5 : valeurs

En lien avec ces objectifs, les organisateurs du prix souhaitent promouvoir les valeurs de liberté de choix, l'ouverture à tous les genres romanesques sans censure littéraire ni morale, l'impartialité des prescripteurs vis-à-vis des choix des jeunes lecteurs et la coopération entre tous les professionnels du livre et de la lecture.

Article 6 : sélection (voir annexe)

- Les sélections sont composées de 5 ou 6 ouvrages de fiction jeunesse, dont au minimum un manga ou/et une bande dessinée

Les titres sélectionnés correspondent aux critères suivants :

- une sélection junior (6^e/5^e) et une sélection ado (4^e/3^e)
- parution dans les trois années civiles précédant le choix de la sélection
- choix de titres prioritairement francophones pour faciliter les rencontres d'auteurs
- niveau de lecture accessible
- pas de réédition

Les organisateurs ont l'ambition de proposer une littérature de qualité aux jeunes lecteurs et des textes forts de nature à les interpeller sur des sujets qui les concernent.

Cette sélection s'effectuera parmi une pré-sélection de 12 titres maximum.

Article 7 : comité de lecture

La sélection et la pré-sélection sont déterminées par un comité de lecture constitué de personnes partenaires représentant les différents organisateurs du prix.

Chaque partenaire s'engage à proposer des titres, à compléter le fichier de lectures et à lire l'entièreté de la pré-sélection afin d'être en mesure d'argumenter au moment du choix de la sélection. Chaque partenaire s'engage également à se procurer les titres de la pré-sélection et à les mettre à disposition de tous les membres du comité de lecture. Les partenaires s'entendent au préalable pour se répartir les achats.

Une réunion de travail entre chaque période est organisée selon les disponibilités de chacun.es, et chaque membre du comité s'engage à y participer. Outre les échanges sur les livres, ces réunions permettent de faire le choix d'auteurs et d'organiser les rencontres.

Article 8 : éthique

La participation au prix implique :

- l'acceptation de la totalité de la sélection, sans censure ni remplacement ou ajout, et l'impartialité des partenaires prescripteurs ;
- l'inscription d'une classe au prix engage le partenaire à lui faire lire l'entièreté de la sélection, sans l'influencer dans son choix ;
- les organisateurs se réservent le droit de ne pas prendre en compte le vote des jeunes à qui l'intégralité de la sélection n'aurait pas été proposée.

Article 9 : calendrier

La pré-sélection est établie entre janvier et mars.

La sélection des ouvrages de fiction est finalisée au mois de mai/juin.

Chaque structure participante a la liberté d'organisation interne du prix de septembre à avril.

Les débats et votes finaux ont lieu à la médiathèque de Vienne, Le Trente, sur la période d'avril-mai, à une date choisie en amont par tous les partenaires qui s'engagent à y participer en présentiel.

Article 10 : organisation des votes

Au sein de chaque classe, les élèves votent pour leur livre préféré. (1 voix par élève = 1 point)

Pour le débat et vote final, les représentant.es de la classe communiquent le nombre de voix par titres. Le livre obtenant le plus grand nombre de voix devient le lauréat.

Article 11 : rencontres avec les auteurs

Les auteurs de la sélection sont invités par les organisateurs à des rencontres avec les élèves des collèges participants. Ce choix d'auteurs, d'illustrateurs, voire d'éditeurs se fait collégalement. Ces rencontres sont exclusivement réservées aux élèves inscrits au prix et ne peuvent en aucun cas être proposées à d'autres élèves.

De même, toute classe participante s'engage à être présente lors des rencontres d'auteurs.

Tous les partenaires sont organisateurs des rencontres et s'engagent à mettre en place des séances préparatoires à la rencontre. Chacun participe financièrement et logistiquement à l'organisation de la venue de l'auteur dans sa structure.

Les organisateurs décident collégalement et au préalable de la répartition des charges pour ces accueils. Ces charges sont soumises à validation des tutelles concernées.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte du Prix Alizé et m'engage pour l'année 2025-2026 à en respecter les principes et modalités d'organisation.

Identité et signature du référent du prix dans l'établissement

Identités et signatures des professeurs de français

Visa du chef d'établissement